



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Règlement numéro 18-465 abrogeant le règlement 15-438 constituant le Comité Vitalité Lambton.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Prenez avis que :

Le Règlement numéro 18-465 abrogeant le règlement 15-438 constituant le Comité Vitalité Lambton, a franchi les étapes suivantes :

- Avis de motion donnée le 10 avril 2018 ;
- Présentation du projet de règlement le 10 avril 2018 ;
- Adoption par résolution du règlement le 8 mai 2018 ;
- Avis public d'entrée en vigueur le 9 mai 2018 ;
- Entrée en vigueur le 9 mai 2018.

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant à la mairie au 230, rue du Collège à Lambton aux heures habituelles du bureau.

DONNÉ À LAMBTON, ce 9 mai 2018.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente avoir publié, en date du 9 mai 2018, l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 18-465 abrogeant le règlement 15-438 constituant le Comité Vitalité Lambton, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : à la porte de la Mairie et à la porte de l'Église St-Vital de Lambton.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 mai 2018.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière